



**FORD
RACING
TROPHY
2013**

REGLEMENT SPORTIF

Article 1 : Proposition

Le **FORDRACINGSPOORTTEAM** (FRST.CH) et Ford Suisse, en tant qu'organisateur du "FORD**RACING**TROPHY 2013" établissent le présent règlement.

Le "FORD**RACING**TROPHY 2013" se déroulera suivant le calendrier figurant à l'article 6 du présent règlement.

Article 2 : Voitures admises

La participation au "FORD**RACING**TROPHY 2013" peut se faire sur une Ford Fiesta R1 ou R2. Le véhicule de compétition devra obligatoirement respecter le règlement R et avoir des pièces M-Sport ou d'origine Ford.

Le concurrent(e) en possession d'une Ford Fiesta R1 ou R2 devra obligatoirement :

- _ S'inscrire au "FORD**RACING**TROPHY 2013" en utilisant le formulaire dédié
- _ Fournir toutes les informations et annexes demandées
- _ En cas de non-respect du règlement, par le concurrent(e), l'organisateur est en droit de l'exclure du Trophée.

Article 3 : Inscription

La participation au "FORD**RACING**TROPHY 2013" est ouverte à tous les pilotes inscrits et en possession d'une licence conducteur Nationale, ou de niveau supérieur, délivrée par l'ASS ou par une autorité reconnue par la FIA, valable pour l'année en cours.

En signant l'inscription et en payant ses droits d'engagement, le pilote accepte les termes du présent règlement et s'engage à les respecter dans la forme comme dans l'esprit sportif.

Les pilotes inscrits au "FORD**RACING**TROPHY 2013", peuvent participer à d'autres manches en Europe, mais ne bénéficie pas de primes de résultats ou de points supplémentaires dans le cadre du trophée.

Dans le cadre de la manche commune Suisse/Belgique (East Belgian Rallye), les pilotes inscrits à la fois au FORD**RACING**TROPHY (Suisse) et au **FordFiestaSportTrophy** (Belgique), recevront les primes d'un seul championnat. Les points seront en revanche attribués dans les classements des deux championnats.

La finance d'inscription s'élève à CHF 2'000.- et comprend :

- _ 2 combinaisons officielles du FORD**RACING**TROPHY
- _ 2 packs vestimentaires (pilote et copilote)



Les pilotes ou navigateurs déjà en possession d'une combinaison officielle du **FORDRACINGTROPHY**, bénéficient une déduction de CHF 1'400.-. Seules les combinaisons officielle du **FORDRACINGTROPHY** sont tolérées.

Tout pilote peut s'inscrire au plus tard 21 jours avant chacune des épreuves (rallye ou course de côte) du championnat. Les frais d'inscription restent les mêmes tout au long de l'année.

Article 3/1 : Charte de bonne conduite

Dans l'intérêt et pour la survie des rallyes en Suisse, le pilote s'engage, sur l'honneur, à respecter la charte de bonne conduite qui suit :

- _ Respect de la réglementation technique de la voiture
- _ Respect de la réglementation générale de l'ASS
- _ Respect des créneaux horaires et des dispositions particulières prévus par les organisateurs concernant les reconnaissances
- _ Respect des riverains et de leurs biens ainsi que des autres usagers
- _ Respect des représentants officiels ASS et des représentants de l'organisation du **FORDRACINGTROPHY**

Rappel - Reconnaissances

Voir article "Reconnaissances" de la réglementation générale des rallyes de l'ASS, saison 2013.

Tout concurrent surpris en dehors des reconnaissances légales, par tous moyens et ayant fait l'objet d'un rapport d'infraction transmis à la Direction de Course et sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs sera immédiatement exclu du "**FORDRACINGTROPHY 2013**".

Article 3/2 : Conditions d'inscription

Les pilotes classés FIA ne seront pas admis à participer au "**FORDRACINGTROPHY 2013**".

Le pilote qui a remporté le trophée, en catégorie R1 et R2 2012, ne pourra pas participer au trophée 2013 dans la même catégorie.

Article 3/3 : Inscription

Les pilotes ainsi que leurs navigateurs désirant participer au "**FORDRACINGTROPHY 2013**" devront adresser leur demande d'inscription dûment remplie, signée, accompagnée des documents suivants :

- _ Formulaire d'engagement dûment rempli est signé
- _ Photocopie de la licence conducteur/concurrent 2013
- _ Copie preuve de paiement de l'inscription
- _ Coordonnées bancaires ou postales du concurrent



Le dossier est à adresser à :
FORD**RACING**TROPHY
p.a. Sacha Pillet
Place Maurice Barman 2
CH-1913 Saillon
info@fordracingtrophy.ch

Contact administratif et informations générales :
Nuno Ferreira / tél +41 78 601 23 64
nuno.ferreira@fordracingtrophy.ch

Contact technique
Stéphane Gobalet / tél +41 78 908 65 82
stephane.gobalet@fordracingtrophy.ch

Article 4 : Exploitation

Chaque participant au "FORD**RACING**TROPHY 2013" donne le droit, à Ford Suisse et à ses partenaires, d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote et du navigateur, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable en Europe pendant une durée allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Article 5 : Droits d'engagement aux rallyes

Chaque pilote devra s'engager dans les délais requis par chacun des organisateurs des rallyes ou course de côte, et s'acquitter des droits d'engagement auprès de ceux-ci.

Article 6 : Calendrier

Le "FORD**RACING**TROPHY 2013" se déroulera sur 6 épreuves et une soirée de remise des prix, selon le calendrier suivant :

Dates

03 et 04 mai 2013
30 mai au 01 juin 2013
21 et 22 juin 2013
21 et 22 septembre 2013
27 et 28 septembre 2013
07 au 09 novembre 2013
07 décembre 2013

Epreuves

Critérium Jurassien
Rallye du Chablais
Rallye Ronde Internazionale del Ticino
Course côte Hemberg
East Belgian Rallye, Belgique
Rallye International du Valais
Soirée de remise des prix

Si une ou plusieurs des courses inscrites au calendrier devaient ne pas avoir lieu, les organisateurs du "FORD**RACING**TROPHY 2013" étudieront une éventuelle solution de remplacement.

Article 7 : Attribution des primes de classement

Chacune des épreuves inscrites au calendrier du "FORD**RACING**TROPHY 2013" donnera lieu, en fonction du résultat final, à l'attribution de points et de primes selon le tableau ci-dessous.

Primes par rallye

1er	CHF 3'000.-
2ème	CHF 2'000.-
3ème	CHF 1'500.-
4ème	CHF 1'200.-
5ème	CHF 1'000.-
6ème	CHF 800.-

Primes par course côte

1er	CHF 1'500.-
2ème	CHF 1'000.-
3ème	CHF 750.-
4ème	CHF 600.-
5ème	CHF 500.-
6ème	CHF 400.-

Afin de pouvoir bénéficier des primes prévues pour chaque épreuve, les concurrents doivent avoir pris part au moins à 2 manches du trophée. La prime de la première épreuve à laquelle le pilote participe sera versée uniquement au terme de la deuxième manche à laquelle il prendra part.

Les classements du "FORD**RACING**TROPHY 2013" sont établis sur la base des résultats fournis par les organisateurs de chaque course. Les primes de classement seront réglées après chaque épreuve (sauf première manche à laquelle prend part le pilote).

Le paiement des primes se fera exclusivement par virement, directement sur le compte du pilote.

Primes classement général final (R1 et R2 confondus)

1er	CHF 10'000.-	4ème	CHF 2'000.-
2ème	CHF 5'000.-	5ème	CHF 1'000.-
3ème	CHF 3'000.-	6ème	CHF 800.-

Article 8 : Attribution des points

Chacune des épreuves inscrites au calendrier du "FORD**RACING**TROPHY 2013" donnera lieu, en fonction du résultat final du concurrent, à une attribution de points selon le tableau ci-dessous.

Attribution des points pour chaque épreuve

1er	25 points	6ème	8 points
2ème	20 points	7ème	6 points
3ème	16 points	8ème	4 points
4ème	13 points	9ème	2 points
5ème	10 points	10ème	1 point

Les pilotes participant avec une Fiesta R1 bénéficieront d'un facteur d'ajustement de 1.5 destiné à couvrir la différence de performance avec les Fiesta R2. Un maximum de 25 points sera attribué par manche.



Un concurrent inscrit au "FORD**RACING**TROPHY 2013" pourra changer de véhicule en cours de saison (Fiesta R1 et R2) à condition de le communiquer aux organisateurs du trophée. Voir sous article 3/3 (Inscriptions).

Afin d'apparaître dans le classement final du trophée, le pilote devra avoir participé, au minimum, à 2 épreuves du trophée. 6 courses comptent pour le classement final et le moins bon résultat sera annulé.

Article 9 : Publicité / Identification voitures

Pendant la durée totale des épreuves du " FORD**RACING**TROPHY 2013", les pilotes pourront arborer sur leurs voitures les logotypes de leurs partenaires (sans mention du logo ou du nom d'une marque automobile).

Les autocollants des partenaires du trophée, fournis par l'organisateur, doivent obligatoirement être posés sur la voiture. La pose des autocollants se fera conformément à l'annexe au présent règlement.

Toute infraction à ces règles pourra être sanctionnée par la diminution ou la suppression des primes prévues.

Article 10 : Publicité / Identification pilotes et navigateurs

Pendant la durée totale des épreuves du "FORD**RACING**TROPHY 2013" les pilotes ainsi que les navigateurs pourront arborer sur leurs combinaisons les logotypes de leurs partenaires (sans mention du logo ou du nom d'une marque automobiles).

Les équipages (pilote et navigateur) sont tenus de porter les habits fournis à tous les participants dans le "kit vestimentaire" et ce durant toute la durée des épreuves.

Toute infraction à ces règles pourra être sanctionnée par la diminution ou la suppression des primes prévues.

Article 11 : Application du règlement technique

Toutes infractions aux spécifications du groupe R de l'Annexe J de la FIA et des règlements particuliers de l'ASS entraînera la non attribution des prix de classement prévus et/ou l'exclusion définitive du "FORD**RACING**TROPHY 2013".

Sur toute la durée des épreuves des contrôles pourront être fait interne au trophée.

Article 12 : Pneus

Toutes les voitures participantes doivent rouler avec des pneus Pirelli fournis par Team Floral Suisse.

Seuls les pneus Pirelli RE7, RX5, RX7 et RX9 sont autorisés. En cas de précipitations neigeuses, les pneus Pirelli de série sont autorisés.

Article 13 : Déroulement des épreuves

Chacune des épreuves inscrites au calendrier débutera par un briefing mis en places par les organisateurs du trophée. Toute information utile aux équipages sera transmise lors de ce briefing. La date et l'heure de celui-ci sera communiqué par mail avant chaque manche.

Chaque épreuve sera clôturée par une remise des prix. Le déroulement de celle-ci sera communiqué lors du briefing.

La présence au briefing ainsi qu'à la remise des prix est obligatoire pour chaque pilote et navigateur.

Article 14 : Partenariat

Chaque équipage (pilote et navigateur) inscrit au **FORDRACINGTROPHY 2013** devient automatiquement membre du **FORDRACINGSPORTTEAM** (club automobile à but non lucratif), organisateur et partenaire du trophée.

L'inscription au **FORDRACINGSPORTTEAM** implique l'obligation pour chaque concurrent de participer au moins à une manifestation organisée par le club (hors manches du trophée).

Sion, le 01 février 2013
FORDRACINGTROPHY 2013

L'organisateur
FRST.CH / **FORDRACINGSPORTTEAM**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Données concurrent(e) / pilote

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
NPA, lieu : _____
Tél portable : _____
E-mail : _____
Numéro de licence 2013 : _____

Données véhicule

Voiture participant à la saison 2013 Ford Fiesta R1 / Ford Fiesta R2
Numéro de châssis : _____
Numéro d'immatriculation : _____
Date de la 1^{ère} mise en circulation : _____

Je confirme que tous les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et que je suis informé(e) que toute fausse déclaration figurant sur cette inscription pourrait entraîner mon exclusion immédiate du **FORDRACINGTROPHY** 2013.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de l'entier du règlement du **FORDRACINGTROPHY** 2013 et m'engage à le respecter, tant dans sa forme que dans son esprit.

Cette demande d'engagement doit être adressée par courrier ou e-mail à :
FORDRACINGTROPHY
p.a. Sacha Pillet
Place Maurice Barman 2
CH-1913 Saillon
info@fordracingtrophy.ch

Annexes à joindre au présent formulaire :

- _ Photocopie de la licence conducteur/concurrent 2013
- _ Copie preuve de paiement de l'inscription
- _ Bulletin de versement avec vos coordonnées bancaires ou postales

Lieu et date : _____ Signature : _____